



### Les personnes malades de l'alcool peuvent se faire aider par un CSAPA avec ou sans pass sanitaire

Depuis le début de la pandémie, malgré les difficultés, les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ont maintenu l'accès aux soins pour les personnes en difficulté avec l'alcool et leurs proches.

Avec l'appui et la coordination de la Fédération Addiction :

- Dès le début de la pandémie la continuité des soins essentiels a été assurée
- Beaucoup de centres se mobilisent pour rendre accessible la vaccination aux patients
- Le pass sanitaire n'est pas exigé pour les patients en difficulté

Grâce à la mobilisation des professionnels, dans le respect des gestes barrières tout est fait pour que chacun ait accès aux soins et à l'accompagnement qui lui sont nécessaires.

Les patients souffrant d'un problème d'alcool sont vulnérables au COVID. Même si le pass n'est pas obligatoire pour être accueilli dans un CSAPA, **la vaccination est vivement conseillée. Parlez-en aux professionnels que vous rencontrez.**

### SE FAIRE AIDER

Si vous êtes concerné par un problème d'alcool ou l'un de vos proches et que vous souhaitez être aidé, contactez les services d'Alcool info service pour trouver le CSAPA le plus proche de votre lieu de résidence :

- Par téléphone au 0 980 980 930 (appel anonyme non surtaxé, 7j/7 de 8h à 2h)
- Par chat sur notre site
- En utilisant la rubrique Adresses utiles

### Pour en savoir plus sur les CSAPA :

Se faire aider : l'aide spécialisée